

<http://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article423>

Objectifs des CPGE

- La philosophie après le Bac
 - Les CPGE
 - Les CPGE scientifiques
-

Date de mise en ligne : vendredi 8 mai 2015

Copyright © Ressources et exercices philosophiques - Tous droits réservés

Objectifs des CPGE

Les classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) ont pour fonction d'accroître le niveau des connaissances des bacheliers dans différents champs disciplinaires de manière à les rendre aptes à suivre une formation en grande école dans les filières littéraires, économiques et commerciales et scientifiques. Chaque filière est subdivisée en voies.

Pour chaque voie d'étude, un programme national d'études est fixé par arrêté, après élaboration en co-partenariat avec les grandes écoles. Ces connaissances sont évaluées par les concours qu'organisent les grandes écoles.

Au terme de ces formations, les étudiants qui n'intègrent pas une grande école peuvent poursuivre leurs études à l'université.

Les classes préparatoires économiques et commerciales

Elles préparent aux concours des écoles supérieures de commerce et de gestion et de l'École normale supérieure de Cachan.

Les étudiants suivent un cursus polyvalent : mathématiques, économie, langues vivantes étrangères, histoire, culture générale.

Trois voies sont à distinguer :

1. scientifique
2. économique
3. technologique

[Présentation des différentes voies des classes préparatoires économiques et commerciales](#)

Les classes préparatoires littéraires

Elles préparent aux concours des écoles normales supérieures, de l'école nationale des chartes, des écoles supérieures de commerce et de gestion et des instituts d'études politiques. **On distingue deux voies :**

1. Les classes préparatoires A/L, dites « Lettres »

Elles préparent soit au concours d'entrée à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (il s'agit alors d'une classe préparatoire « Lettres classiques »), soit à l'École normale supérieure lettres et sciences humaines de Lyon (il s'agit alors d'une classe préparatoire « Lettres modernes »). Au programme de ces classes : français, philosophie, histoire, langue(s) vivante(s), langue ancienne pour la classe « Lettres classiques » ;

2. Les classes préparatoires B/L, dites « Lettres et sciences sociales »

Elles préparent à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et à l'École normale supérieure Lettres et Sciences humaines de Lyon (concours B/L) et à l'École normale supérieure de Cachan. Au programme : philosophie, langue vivante, économie, sociologie, mathématiques.

À noter : Les grandes écoles de commerce et de gestion ouvrent également leurs portes aux élèves des classes préparatoires littéraires : un concours « Lettres et sciences humaines » leur est réservé.

[Présentation des différentes voies des classes préparatoires littéraires](#)

Les classes préparatoires scientifiques

Elles préparent aux concours des écoles d'ingénieurs, des écoles normales supérieures et des écoles nationales agronomiques ou vétérinaires, etc.

Les classes préparatoires scientifiques proposent :

sept voies en première année (M.P.S.I.- P.C.S.I.- P.T.S.I.- B.C.P.S.T.- T.S.I.- T.P.C.- T.B.) huit voies en seconde année (M.P.- P.C.- P.S.I.- P.T.- B.C.P.S.T.- T.S.I.- T.P.C.- T.B.). À ces voies, il faut ajouter la voie A.T.S. réservée aux étudiants titulaires d'un DUT ou d'un B.T.S.(durée de formation : un an). une voie spécifique : classe préparatoire ENS Cachan arts et design. Cette voie prépare l'ENS Cachan et s'adresse principalement aux bacheliers STD2A. Elle accueille également des bacheliers généraux (S et L) pouvant avoir suivi une spécialité arts plastiques au lycée ou éventuellement une année de mise à niveau en arts appliqués (MANAA). [Présentation des différentes voies aux classes préparatoires scientifiques](#)

Inscriptions

Le recrutement dans les C.P.G.E. s'adresse principalement aux élèves scolarisés en classe de terminale dans un lycée français ou étranger. Des étudiants déjà scolarisés dans le supérieur peuvent également, s'ils souhaitent une réorientation, intégrer une C.P.G.E.

Toutes les informations concernant les filières, les différentes formations publiques ou privées sous contrat existantes ainsi que les établissements qui les proposent sont disponibles sur le site ministériel [Admission Post Bac](#). La procédure d'admission en C.P.G.E. est totalement informatisée. Les élèves candidats s'inscrivent sur ce site entre la mi-janvier et la mi-mars de chaque année. Les phases d'admission ont lieu par ce biais entre la mi-juin et le début du mois de juillet.

Une procédure complémentaire est mise en place pour les élèves retardataires et pour ceux qui n'auraient pas eu de proposition à l'issue des différentes phases d'admission précédentes. Des admissions en C.P.G.E. sont donc possibles par ce biais jusqu'au jour de la rentrée scolaire.

Une circulaire ministérielle fixant les conditions d'admission en C.P.G.E. pour chaque rentrée scolaire paraît normalement tous les ans au Bulletin officiel (B.O.) du ministère de l'Éducation nationale.

Aides aux étudiants

Les étudiants inscrits en classe préparatoire peuvent solliciter le bénéfice d'[une bourse d'enseignement supérieur](#)

[sur critères sociaux ou d'une bourse de mérite.](#)

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont accordées en fonction des ressources et des charges familiales appréciées selon un barème national.

Les bourses de mérite peuvent être attribuées aux étudiants éligibles à une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention très bien à la session de l'année de la demande et désireux de s'engager dans un certain type d'études (grandes écoles, médecine).

La demande d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux s'effectue entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire par le biais d'internet. L'étudiant doit se connecter sur le site du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) dont relève son établissement de formation au moment de sa demande de bourse et compléter un « dossier social étudiant ».

S'agissant de la demande de bourse de mérite, un dossier complémentaire au « dossier social étudiant » est transmis par le CROUS après les résultats du baccalauréat.

Vous trouverez tous les renseignements sur les différentes aides accordées aux étudiants, sur les procédures de demande de bourse ainsi que sur leur calcul sur le site du centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

Des passerelles entre les universités et les classes préparatoires

L'attestation de parcours de formation

Une attestation descriptive de son parcours de formation est délivrée à chaque étudiant. Cette attestation mentionne les crédits (E.C.T.S.) qu'il peut faire reconnaître et valider par l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il poursuivra ses études. Établie sur la base d'une grille nationale de référence, et délivrée par le proviseur ou le chef d'établissement d'origine, cette attestation est valable pour les universités françaises et étrangères.

Ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles

Favoriser l'accès des élèves boursiers aux C.P.G.E.

L'État met en place des actions ciblées en direction des lycéens des quartiers les moins représentés dans les classes préparatoires : meilleure information sur l'offre de formation, mobilisation des places vacantes, accompagnement personnalisé pour ouvrir la voie à des études longues... Ces mesures, dont bénéficient les lycéens des 215 quartiers identifiés comme prioritaires, ont pour objectif de porter de 23 % à 30 % le taux de boursiers en classes préparatoires aux grandes écoles, en 3 ans.

Les Cordées de la réussite

Les Cordées de la réussite créent un partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur (grandes

Objectifs des CPGE

écoles, universités, lycées à classes préparatoires) et les lycées des 215 quartiers prioritaires. Ce partenariat permet d'accompagner, notamment par le tutorat, les élèves qui ont à la motivation et les capacités sur le chemin des études longues et des parcours d'excellence